

SESSION DU 4 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze

le : **4 juin à 19h00**

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 31 mai 2014

Présents : MM LARCHEVEQUE, LAIGNEAU, BOUVIER-MARTIN, Mmes GUEN, VIGNERON, GOUGEON, MM. LEPELLERIN, PAUMIER GASSE, Mme BOREE.

Absents excusés : MM. Jean-Paul FLEURY et Michel DUFAY

Secrétaire : M. Sébastien LEPELLERIN

§§§§§§§§§§§§§§§§

Réforme scolaire

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 3 juin.

Le résultat des réponses au questionnaire a été donné :

23 pour la proposition 1 (TAP répartis sur la semaine)

27 pour la proposition 2 (TAP le vendredi après-midi)

5 autres réponses (maintien à 4 jours)

9 sans réponse

Les enseignants ne peuvent pas mettre en place les APC (Soutien scolaire), ils souhaitent la proposition 1.

Résultat du vote du conseil d'école

7 votes pour la proposition 1 (5 enseignants et 2 parents d'élèves)

5 votes pour la proposition 2 (2 élus et 3 parents d'élèves)

En septembre 2014, la proposition 1, déjà validée par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) en février, sera mise en place. Les TAP seront payants avec inscription obligatoire en début de trimestre pour les écoles de Larré et Semallé et gratuit pour les classes de maternelle à Ménil Erreux.

Les conseillers municipaux se prononcent pour la poursuite du recours au Conseil d'Etat, un devis va être sollicité auprès de l'avocat spécialisé.